

PROCÉDURE D'INSCRIPTION COLLÈGE NOTRE-DAME

1. Après avoir téléchargé le dossier, la famille le complète et le renvoie ou le dépose à l'établissement. Les bulletins de l'année de CM1 doivent être transmis. Merci de nous prévenir dans les meilleurs délais en cas de désistement.
2. La Direction examine le dossier et, dans le cas où l'inscription est envisageable, un rendez-vous est proposé.
 - Pour une inscription en 5e, 4e ou 3e, la réponse à la demande d'inscription est donnée au 3e trimestre en fonction des places disponibles.
3. En cas d'acceptation, Notre Dame envoie à la famille les documents d'inscription définitive.
4. À réception de ces documents, la famille nous retourne sous quinzaine la confirmation d'inscription accompagnée de **l'acompte**.
Au-delà de ce délai, la place n'est plus garantie.



Projet numérique au collège : chaque élève doit être équipé de sa propre tablette numérique (écran d'au moins 9.6 pouces) pour accéder à l'Espace Numérique de Travail de l'établissement (manuels et ressources numériques). Il dispose toujours de ses cahiers et de ses classeurs. Il s'agit d'un projet "cartable numérique" qui permet, entre autres, d'alléger le poids du cartable.

Modèle de tablette fortement recommandé par l'établissement correspondant aux caractéristiques requises : Samsung Galaxy Tab A 32 Go

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

- Une **photo récente** à joindre au dossier
- Une photocopie du **livret de famille**
- Une **copie des bulletins de l'année en cours et de l'année précédente**
- En cas de divorce ou de séparation, un **justificatif du Tribunal** mentionnant la domiciliation de l'enfant et l'exercice de l'autorité parentale (*photocopie du jugement*)
- 20 €** de frais de dossier **en espèces ou chèque à l'ordre de « Association Notre-Dame »**. Dans tous les cas, cette somme reste acquise par l'Association Notre-Dame.
- Contrat de scolarisation signé*



Donné le	Déposé le	Rdv le	Accepté le	AE :
				MI1 :
				MI2 :

Collège Notre-Dame

6, rue des Bonnes Gens
67082 STRASBOURG Cedex
Tél. 03.88.23.87.87 Fax. 03.88.23.87.88
E-mail : notredame67@free.fr
Site : www.notredame67.com

**DEMANDE
D'INSCRIPTION**

Année scolaire 2021 - 2022

CLASSE SOUHAITÉE 6 ^e <input type="checkbox"/> 5 ^e <input type="checkbox"/> 4 ^e <input type="checkbox"/> 3 ^e <input type="checkbox"/> S'agit-il d'un redoublement ? NON <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/>				
NOM		Prénom		Sexe Fille <input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/>
Date de naissance		Lieu de naissance		Nationalité
POUR UNE ENTRÉE EN 6^e			POUR UNE ENTRÉE EN 5^e ou en 4^e ou en 3^e	
<input type="checkbox"/> LV1 ANGLAIS ou <input type="checkbox"/> BILANGUE anglais et allemand l'option bilangue est obligatoirement poursuivie tout au long du collège <input type="checkbox"/> Section Maîtrisienne Sous réserve d'avis favorable			<input type="checkbox"/> BILANGUE (anglais + allemand) ou <input type="checkbox"/> LV1 ANGLAIS + LV2 ALLEMAND ou <input type="checkbox"/> LV1 ANGLAIS + LV2 ESPAGNOL <input type="checkbox"/> Langues et cultures de l'Antiquité – LATIN <input type="checkbox"/> Section Maîtrisienne Sous réserve d'avis favorable Uniquement en 4^e et 3^e (sous réserve d'avis favorable) <input type="checkbox"/> Langues et cultures européennes – ANGLAIS ou <input type="checkbox"/> Langues et cultures européennes – ALLEMAND	
RÉGIME : <input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire à l'année <input type="checkbox"/> Externe				
RENSEIGNEMENTS SUR LE RESPONSABLE LÉGAL				
NOM et prénom du responsable :			M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/>	
Lien de parenté avec l'élève:				
Adresse :				
Commune :			Code postal :	
Tél. domicile :		Liste rouge : <input type="checkbox"/>		Tél. portable :
Adresse e-mail :				
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉLÈVE				
Établissement actuel fréquenté en &\$!2%:			classe :	
Adresse et N° tél de l'établissement actuel fréquenté :				
École primaire :			classe redoublée :	
Religion :				
Santé :				
Allergie(s) alimentaire(s) : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON				
Autres remarques (caractère, activité ou club, informations utiles à connaître...)				

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS

NOM et prénom du père :	Adresse personnelle si différente du responsable légal :
Profession précise du père :	
Nom et adresse de l'employeur :	
Téléphone professionnel du père :	N° poste :
NOM et prénom de la mère :	Adresse personnelle si différente du responsable légal :
Nom de jeune fille de la mère :	
Profession précise de la mère :	
Nom et adresse de l'employeur :	
Téléphone professionnel de la mère :	N° poste :
L'enfant réside chez : le père <input type="checkbox"/> et/ou la mère <input type="checkbox"/> garde alternée <input type="checkbox"/> autre <input type="checkbox"/>	

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PAYEUR (si différent du resp. légal)

Payeur principal	Payeur secondaire (si le payeur principal fait défaut)
NOM et prénom :	NOM et prénom :
Lien de parenté avec l'élève :	Lien de parenté avec l'élève :
Adresse :	Adresse :
Commune :	Commune :
Code postal :	Code postal :
Tél portable :	Tél portable :
Tél domicile :	Tél domicile :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FRÈRES ET SOEURS

NOM Prénom (dans l'ordre des dates de naissance)	Date de naissance	Futurs établissements fréquentés ou profession en 2022	Classe en 2022

Nombre d'enfant(s) déjà scolarisé(s) à Notre-Dame :**dans un autre établissement privé :****dans l'enseignement public :**

En cas d'acceptation de l'inscription, la famille s'engage à respecter le Projet éducatif, le règlement intérieur de l'établissement et la convention financière.

*Signature du père :**Signature de la mère :*



INSTITUTION NOTRE DAME CONTRAT DE SCOLARISATION

Madame, Monsieur _____

École – Collège – Lycée

Responsable légal de _____

Inscrire son enfant dans un établissement scolaire privé résulte d'une liberté des parents de choisir un style d'éducation. Cette liberté est inscrite à l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

L'Institution Notre Dame est sous tutelle de la Congrégation Notre Dame. Elle a pour ambition pédagogique de « Faire grandir ». Cela se traduit par :

- ✓ Former le « citoyen » capable d'adaptation, de créativité et de solidarité,
- ✓ Permettre à chaque jeune de découvrir sa vocation propre et de donner au monde un visage d'humanité.

Conformément à ce projet, l'Institution Notre Dame s'engage à donner à l'élève l'enseignement et l'éducation pour lesquels ses parents sollicitent son inscription.

En contrepartie, les parents ou responsables légaux s'engagent à respecter :

- **Le caractère propre de l'établissement** défini dans le « projet éducatif » et à participer à sa mise en œuvre. Si certains parents inscrivent leur enfant dans notre établissement pour des raisons de commodité (demi-pension, proximité...), ils devront également souscrire à sa dimension chrétienne. L'heure de culture religieuse est obligatoire : aucune dispense ne sera accordée.
- Le bon déroulement de la vie quotidienne de l'établissement qui repose sur l'application du règlement intérieur. L'élève et la famille signent ce règlement qui sera à respecter tout au long de l'année.

L'inscription est aussi un engagement financier de la famille vis-à-vis de l'établissement. Depuis la loi Debré de 1959, l'État et les collectivités participent aux frais de fonctionnement de l'établissement, mais la mise en conformité sécurité, les grosses réparations, l'acquisition du matériel scolaire, restent une charge pour l'établissement qui, de ce fait, demande aux familles une participation et une contribution proportionnelle à leurs revenus. Cette contribution permet de bénéficier d'une déduction d'impôt comme indiqué sur la grille tarifaire.

L'admission est un engagement à respecter l'Institution Notre Dame, la communauté éducative et toutes les actions éducatives menées.

Le contrat passé entre les familles et l'établissement repose sur une confiance réciproque. Il est valable pendant toute la scolarité de l'enfant à Notre Dame. La non-exécution, par l'une ou l'autre partie, des obligations nées du présent contrat de scolarisation emportera sa résiliation.

Chef d'Etablissement Ecole : Olivier ROTHAN
Chef d'Etablissement Collège/Lycée : Franck NICOLAS

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »

Père / Responsable légal 1

Mère / Responsable légal 2

Date :

Date :



" Je suis venu pour qu'ils aient la Vie, et qu'ils l'aient en
abondance"

Evangile de Saint Jean 10,10

A la lumière de cette Parole,

Nous souhaitons transmettre le savoir par un enseignement solide et moderne, animés par l'envie de faire grandir chaque jeune.

Persuadés qu'il y a en chaque élève des richesses et des capacités à valoriser, nous voulons contribuer à l'éducation de sa personne. Nous nous efforçons notamment de développer le respect, l'attention à l'autre et au monde, le sens de l'effort, l'autonomie et le discernement.

Nous voulons être ouverts à tous, croyants de toutes religions et non croyants, de toutes origines sociales et culturelles.

La culture religieuse s'adresse à tous nos élèves. " Je suis le Chemin, la Vérité et la Vie" a dit Jésus-Christ ; aussi, nous proposons un cheminement à ceux qui désirent le connaître davantage, le suivre et approfondir leur foi.

Nous considérons les parents comme des partenaires dans notre mission éducative.

Nous formons une communauté qui cherche à travailler en équipe et à vivre les valeurs évangéliques qui donnent sens à la vie.

Nous tous, membres
de la communauté
éducative de
Notre-Dame,
réaffirmons notre
engagement
à promouvoir,
à partager avec nos
élèves et à faire vivre
ce projet éducatif
pour

GRANDIR
ENSEMBLE

L'Institution Notre-Dame
est un établissement
catholique d'enseignement
associé à l'état par contrat.

Il est l'un des seize
établissements français de la
Congrégation
Notre-Dame.

A la suite des fondateurs

Pierre
Fourier

1565-1640



et



Alix
Le Clerc

1576-1622,

la communauté éducative
de Notre-Dame, dans le
respect de la liberté de
conscience de chacun,
continue à transmettre le
message d'Alix Le Clerc :

"Fais le grandir"



Les 16 établissements français de la
Congrégation Notre-Dame sont regroupés
dans la Fondation Pierre Fourier - Alix Le
Clerc



Notre-Dame est l'un des 32 établissements
privés catholiques d'Alsace



Notre-Dame héberge l'école maîtrisienne de
la Cathédrale de Strasbourg

Institution Notre-Dame - 6 rue des Bonnes Gens - 67082 Strasbourg Cedex

Tél : 03 88 23 87 87 - Fax : 03 88 23 87 88

Mail : notredame07@free.fr - Site : www.notredame07.com

PROJET
EDUCATIF



Ecole-Collège-Lycée
STRASBOURG

Pour tout renseignement complémentaire et pour les demandes d'inscription :

*Institution Notre Dame
6 rue des Bonnes Gens
67000 Strasbourg*

*téléphone : 03 88 23 87 87
courriel : ecole.maitrisienne@gmail.com*

*<http://www.notredame67.com>
<http://www.cathedrale-strasbourg.fr>*

- *Chanter dans un chœur de haut niveau et devenir acteur de la liturgie à la Cathédrale*
- *Recevoir une formation musicale approfondie, en un seul lieu, sur le temps scolaire*
- *Partager une expérience unique au cours de sa scolarité à Notre Dame*



***Cursus spécialisé en chant choral
pour les choristes de la Maîtrise de la Cathédrale,
avec aménagement des horaires scolaires***

La Maîtrise et l'Ecole maîtrisienne de la Cathédrale, c'est quoi ?

La Maîtrise de la Cathédrale de Strasbourg est un chœur d'enfants qui participe à l'animation liturgique des offices, ainsi qu'à la vie musicale de la Cathédrale.

Tous les choristes sont scolarisés à l'Institution Notre Dame, école ou collège, dans le cadre de l'Ecole maîtrisienne, pour recevoir sur le lieu et dans les horaires d'une scolarité normale, une formation musicale et liturgique approfondie.

Le cursus maîtrisien permet aux jeunes :

- de profiter d'une solide formation musicale, vocale et culturelle
- de chanter dans un chœur de haut niveau et de devenir acteur de la liturgie à la Cathédrale
- de développer leur épanouissement personnel en partageant une expérience unique pendant leur scolarité à Notre Dame.

Quelles sont les activités de la Maîtrise ?

- Animation régulière d'offices à la Cathédrale (chaque mardi à 17h, ainsi que quelques dimanches dans l'année)
- Concerts, stages, enregistrements de CD, tournée d'été

Quel est son répertoire ?

- Musique sacrée de toutes les époques
- Répertoire pour chœurs d'enfants

Comment intégrer la Maîtrise ?

Une initiation au chant choral est proposée à tous les élèves de CP et de CE1 de l'école Notre Dame (Pépière)

L'entrée à l'Ecole maîtrisienne peut se faire dès le CP (3 années de Prémaîtrise). Elle ne nécessite pas de formation musicale préalable.

Il est également possible d'intégrer la Prémaîtrise (du CP au CE2) ou la Maîtrise (du CM1 à la 3^e) en cours de cursus, dans la mesure des places disponibles, pour des élèves ayant déjà des aptitudes et une expérience musicale.

Dans tous les cas, l'admission sera validée par une audition et un entretien, permettant d'apprécier les aptitudes vocales de l'élève ainsi que les motivations de l'enfant et de sa famille.



Qui peut intégrer la Maîtrise ?

- Tous les élèves ayant des dispositions pour le chant choral et manifestant un intérêt pour les activités de la Maîtrise.
- Tous les élèves sans distinction d'origine sociale et de croyance religieuse.

Comment est organisée la semaine ?

L'enseignement maîtrisien est de 2h par semaine en CP, CE1 et CE2 (Prémaîtrise), et de 5 à 6h par semaine du CM1 à la 3^{ème} (Maîtrise) : répétitions de chœur et cours spécifiques de formation musicale, d'initiation au clavier et de technique vocale.

A l'école comme au collège, les élèves maîtrisiens bénéficient d'un aménagement horaire de leur emploi du temps scolaire, en accord avec l'équipe éducative et l'Inspection Académique, de façon à y intégrer le cursus musical.

L'ensemble des enseignements scolaires et maîtrisiens a lieu à l'Institution Notre Dame.

La direction du chœur et les enseignements spécifiques sont assurés par le chef de chœur de la Maîtrise, et par des enseignants spécialisés en chant ou en clavier.



Combien coûte une année à la Maîtrise ?

Pour l'ensemble des enseignements spécifiques à l'Ecole maîtrisienne (répétitions de chœur, technique vocale, initiation au clavier et formation musicale), il sera demandé, sur 9 mois, 15 € par mois pour les élèves du CM1 à la 3^{ème}, et 10 € par mois pour les élèves du CP au CE2.

Pour certains séjours, une participation financière aux frais d'hébergement est demandée aux familles.